

adopté

**SÉNAT**

le 26 octobre 1978

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

---

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'Echange de lettres en date du 22 décembre 1977 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède, relatif à l'exonération réciproque des impositions sur les salaires dues par les établissements culturels des deux pays.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 451 (1977-1978) et 5 (1978-1979).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'échange de lettres du 22 décembre 1977 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume de Suède, relatif à l'exonération réciproque des impositions sur les salaires dues par les établissements culturels des deux pays, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 octobre 1978.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au n° 451 (1977-1978), Sénat.